



Trèbes.

N° 20/2025

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 011-211103973-20250626-20_2025-DE

FOLIO 90

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ,
Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ.
BILLECI. M. QUESNEL. MME NICOLAÏ. VIC. DENAT. PANERO.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. OLLAGNIER

MME JOURDA

M. DE PRADO

M. CASTANS

PROCURATIONS :

M. OLLAGNIER à M. CARBONNEL

MME JOURDA à M. LE MAIRE

M. DE PRADO à M. MAYNARD

M. CASTANS à Mme MITAIS

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Désignation d'un membre du conseil municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire

VU l'article L. 442-7 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire à délivrer par la ville de Trèbes ; qu'il convient, par conséquent, que le conseil municipal désigne en son sein un élu autre que Monsieur le Maire lui-même pour délivrer cette autorisation ;

